

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 27 janvier 2026

Convocation : le 20 janvier 2026

Affichage : le 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX (*arrivée à 20h16*) et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(e)s : M^{me} Carole CHARLES par M. Francis MOURIER.

Secrétaire de la séance : M. Philippe GOBLET.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 23 octobre 2025 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Divers devis :

↳ **Réserve incendie de 70 m³ (Rue de Rouvre) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à des problèmes constatés concernant l'accès sécurisé de la réserve incendie, le trop-plein ainsi que des vannes anti-retour défectueuses à l'intérieur de celle-ci, des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires.

Dans ce cadre, l'entreprise **LHOTELLIER SPEE**, déjà intervenue pour des travaux antérieurs, a transmis **deux devis complémentaires** visant à renforcer la mise en sécurité de la réserve incendie.

Monsieur le Maire donne lecture et apporte les explications nécessaires concernant ces deux devis :

- ⇒ **Premier devis** : remplacement du clapet anti-retour au niveau du réservoir, avec mise en place d'une coquille de réparation en fonte au droit de la fuite, pour un montant de **2 735,84 € TTC**.
- ⇒ **Deuxième devis** : fourniture et pose d'un obturateur de créoline, pour un montant de **1 310,40 € TTC**.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les deux devis** présentés.

↳ Espaces verts :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal **deux devis renouvelés** établis par la société **Roland DAVAUX**.

Le premier devis concerne **l'entretien et la tonte des espaces verts de la commune**, pour un montant de **8 901,84 € TTC**. Monsieur le Maire précise que ce montant est **identique à celui de l'année précédente**.

Le second devis porte sur **l'entretien, le nettoyage ainsi que l'abattage des sapins situés sur la colline**, pour un montant estimé à **3 600 € TTC**, également **inchangé par rapport à l'an dernier**.

Après réflexion et échanges entre les membres du Conseil municipal, **il est décidé de valider le premier devis** relatif à l'entretien et à la tonte des espaces verts de la commune.

Concernant l'entretien de la colline, le Conseil municipal souhaite **solliciter un devis complémentaire**, qui pourrait être demandé à l'entreprise **CLEUET**, avant de statuer définitivement sur ce point.

↳ Reboisement de peupliers :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un **devis « Service + »** émanant de la société **Forêt d'Ici – Artois Picardie** a été réceptionné en fin d'année.

Ce devis concerne le **reboisement de peupliers au niveau du marais**, pour un montant estimé à **11 094,84 € TTC**.

Monsieur le Maire précise que ce devis a été réceptionné alors que **les travaux de nettoyage et d'abattage ne sont pas encore achevés**, ne permettant pas, à ce stade, de statuer définitivement sur la faisabilité et le calendrier de reboisement.

Après échanges, **le Conseil municipal décide de reporter la prise de décision** relative à ce devis **à une prochaine séance**, lorsque l'ensemble des travaux préparatoires sera terminé.

↳ Pose de support de haie :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un **devis a été établi par la société Terspective**, en lien avec la **STAG**, dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire en cours sur la **RD 14**.

Ce devis concerne la **mise en place d'une clôture de haie sur piquets bois enfoncés dans le sol**, comprenant des **jambes de force, deux fils lisses** ainsi que des **tendeurs galvanisés**, pour un montant total de **10 032 € TTC**.

Après présentation du devis, explications et échanges entre les membres du Conseil municipal, **le Conseil municipal émet un avis défavorable et décide de ne pas donner suite à ce devis**.

Emprunt – Travaux RD 14 :

Suite aux **travaux d'aménagement sécuritaire réalisés et en cours de finition sur la RD 14**, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de **recourir à un emprunt d'un montant de 80 000 €**, sur une durée de **sept (7) ans**, afin de permettre la clôture de ces travaux et de **préserver les fonds propres de la commune**.

Dans ce cadre, **2 établissements bancaires** ont transmis leurs propositions de financement :

↳ **Caisse d'Épargne** : prêt à **taux fixe de 3,80 %**, assorti de **frais de dossier** ;

↳ **Crédit Agricole** : prêt à **taux fixe de 3,16 %**, assorti de **frais de dossier**.

Après avoir entendu les explications et les propositions de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole**, jugée la plus avantageuse.

En conséquence, **une délibération sera établie** afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la **souscription d'un prêt à moyen terme** auprès du Crédit Agricole, aux conditions exposées.

Planification des manifestations pour l'année 2026 :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le **projet de planification des manifestations pour l'année 2026**.

L'objectif est d'établir un **calendrier annuel d'événements** afin de favoriser la vie locale, de renforcer les liens sociaux et de promouvoir la commune à travers diverses activités **culturelles, sportives et festives**.

Il propose d'échanger sur les principales manifestations à organiser, en tenant compte des **festivités traditionnelles** de la commune.

Manifestations proposées pour l'année 2026 :

Hauts-de-France Propre :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite au succès des éditions précédentes, la **Fédération Départementale des Chasseurs**, en partenariat avec le **Crédit Agricole** et la **Fédération Départementale de la Pêche**, s'associent à nouveau pour organiser l'opération « **Hauts-de-France Propre** », grand nettoyage de printemps.

Cette manifestation se déroulera le **samedi 7 mars 2026, de 9h00 à 12h00**. Une collation sera offerte aux participants de la commune.

Élections municipales 2026 :

Les élections municipales se tiendront les **dimanches 15 et 22 mars 2026**, en mairie, de **8h00 à 18h00**.

Pâques :

Une **chasse aux œufs** destinée aux enfants du village sera organisée le **lundi 6 avril 2026 à partir de 10h30**.

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 :

Un rassemblement aura lieu au **monument aux morts** le **vendredi 8 mai 2026 à 11h00**, suivi de l'allocution officielle, de la prestation de la **clique du Plessier-Rozainvillers** et du **dépôt de gerbe**.

Randonnée :

Une randonnée communale sera organisée le **samedi 30 mai 2026**, suivie d'un **pique-nique**, des barbecues étant mis à disposition des participants.

Kermesse des écoles :

La kermesse des écoles se déroulera à **Mailly-Raineval**, le **samedi 20 juin 2026**, sur la journée.

Fête nationale :

Lundi 13 juillet 2026 :

- ⇒ 21h30 : rassemblement à la mairie ;
- ⇒ 22h00 : retraite aux flambeaux (défilé dans les rues) ;
- ⇒ 23h00 : pot de l'amitié offert par la mairie.

Mardi 14 juillet 2026 :

- ⇒ 11h00 : cérémonie au monument aux morts ;
- ⇒ Prestation de la clique du Plessier-Rozainvillers ;
- ⇒ Dépôt de gerbe ;
- ⇒ 12h00 : vin d'honneur ;
- ⇒ Pique-nique (barbecues à disposition).

↳ Fête du village :

- ⇒ **29 août 2026 à 9h00** : nettoyage de l'église ;
- ⇒ **12 septembre 2026 à 20h30** : concert dans l'église ;
- ⇒ **13 septembre 2026** : réderie, repas cochon de lait, animations diverses et jeux ;
- ⇒ **16 septembre 2026** : messe Saint-Étienne.

↳ Commémoration du 11 novembre 1918 :

Un rassemblement est prévu au **monument aux morts** le **mercredi 11 novembre 2026 à 11h00**, suivi de l'allocution officielle, de la prestation de la **clique du Plessier-Rozainvillers** et du **dépôt de gerbe**.

↳ Soirée jeux / Beaujolais nouveau :

L'**Espace de Vie Sociale intercommunal de la CCALN** propose l'organisation d'une soirée jeux de société au sein de la commune.

Les administrés seront invités à se réunir le **vendredi 20 novembre 2026 à partir de 18h30**.

La soirée débutera par des **jeux de société**, suivis de la dégustation du **Beaujolais nouveau**, accompagnée d'un **plateau de charcuterie**.

↳ Arbre de Noël :

L'arbre de Noël communal se tiendra le **dimanche 13 décembre 2026**.

Décision :

Après réflexion, le **Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la planification des principales manifestations pour l'année 2026**.

Les modalités organisationnelles et logistiques seront précisées au fur et à mesure de l'année et feront l'objet d'un **suivi lors des prochaines réunions du Conseil municipal**.

PLUi – Présentation des zonages :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le **plan de zonage du territoire de la commune de Mailly-Raineval**, dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

Après présentation et examen des documents, **aucune observation particulière n'est formulée** par les membres du Conseil municipal présents.

Questions diverses :

↳ Tours de garde – Élections municipales 2026 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les **tours de garde** relatifs à l'organisation des **élections municipales de 2026** seront établis ultérieurement et communiqués aux élus concernés en temps voulu.

↳ Commission impôts :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une **commission impôts** se tiendra le **vendredi 13 février 2026 à 19h00**, en mairie.

↳ Réunion du Conseil municipal :

La **prochaine réunion du Conseil municipal** est fixée au **mardi 17 février 2026 à 20h00**, en mairie.

↳ Commission électorale :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une **commission de contrôle électorale** aura lieu le **vendredi 20 février 2026 à 19h00**, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 30 janvier 2026